

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 4 mai 2011

N° 45 / 2006 - 2011

Présidence de Mme Valérie Merino de Tiedra

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2011.
2. Communications du Bureau.
3. Communications de la Municipalité.
4. Nomination de la commission chargée de l'étude relative à la prise en considération de la motion Jean-Jacques Aubert "Encourager l'usage de la voiture électrique par la mise à disposition de bornes de recharges".
5. Nomination de la commission chargée de l'étude relative à la prise en considération de la motion Frédéric Ambresin "Pour plus de transparence dans nos débats".
6. Nomination de la commission chargée de l'étude relative à la prise en considération de la motion du Groupe SVI "Donnons-nous les moyens de concrétiser le Plan d'agglomération Lausanne-Morges en partenariat avec le Schéma directeur de la région morgienne et les communes".
7. Rapport-préavis de la Municipalité :
 - N° 23/5.11 Politique de l'hébergement d'urgence et le logement de transition – Réponse à la motion Jean-Bernard Thüler "Un toit pour tous, tous pour un toit".
8. Préavis de la Municipalité :
 - N° 24/5.11 Demande d'adhésion à l'Association de communes SDIS Morget.

9. Rapports de commissions :

- N° 11/5.11 Demande d'un crédit de CHF 75'600.00 pour un mandat d'accompagnement dans l'élaboration d'un "Objectif Logement", participation cantonale non déduite;
- N° 14/5.11 Demande d'un crédit de CHF 450'000.00 pour la mise en séparatif et le renforcement des infrastructures dans le secteur Sus le Moulin, compris entre le chemin du Petit-Dézaley et l'avenue du Moulin, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
- N° 17/5.11 Demande d'un crédit de CHF 138'000.00 pour le remplacement du sol de la salle de gymnastique du Collège de la Burtignière et la transformation des vestiaires.

10. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

11. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.
18 sont absents,
82 sont présents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**)

**Roger CHRISTINAT, Cédric SCHOPFER, Michel BRAWAND, André BUCHER, Helder DE PINHO, Rémy DELALANDE, Béatrice GENOUD-MAURER, Claire JAN, Alexandre JAQUINET, Florence MAGES, Raul RAMIREZ, Jean-Jacques REGAMEY, Pierre TONDA
Alain TROGER, Claude WILLOMMET.**

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**)

Okkes CADIR, Mustapha CADIR, Louis BURGBACHER.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbal de la séance du 6 avril 2011.

2. Rapport-préavis

N° 23/5.11 *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*
 Objet : Politique de l'hébergement d'urgence et le logement de transition – Réponse à la motion Jean-Bernard Thüler "Un toit pour tous, tous pour un toit".

3. Préavis de la Municipalité

N° 24/5.11 *Direction de la sécurité publique et protection de la population*
 Objet : Demande d'adhésion à l'Association de communes SDIS Morget.

4. Rapports de commissions

N° 11/5.11 *Municipalité en corps*
 Objet: Demande d'un crédit de CHF 75'600.00 pour un mandat d'accompagnement dans l'élaboration d'un "Objectif Logement", participation cantonale non déduite;

N° 14/5.11 *Direction des infrastructures et énergies*
 Objet: Demande d'un crédit de CHF 450'000.00 pour la mise en séparatif et le renforcement des infrastructures dans le secteur Sus le Moulin, compris entre le chemin du Petit-Dézaley et l'avenue du Moulin, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;

N° 17/5.11 *Direction du patrimoine*
 Objet: Demande d'un crédit de CHF 138'000.00 pour le remplacement du sol de la salle de gymnastique du Collège de la Burtignière et la transformation des vestiaires.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2011

La secrétaire apporte 2 modifications :

- P. 976, 3^e communication du Bureau : le dernier Conseil communal de la législature aura lieu le mercredi 29 juin à La Longeraie à **19h00** et non 19h30 comme indiqué;
- P. 986, 3^e paragraphe, selon la demande de Mme Esther Burnand le procès-verbal est modifié comme suit :

Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 47 voix, **acceptée par 21 voix et 18 personnes s'abstiennent.**

M. Cedric FAVRE s'étonne de trouver dans les innombrables annexes à ce procès-verbal des copies de courriels, avec toutes les annotations qui y sont rattachées telles que "*pensez-vous à l'environnement ? devez-vous vraiment*

imprimer ce message ?". Une centaine de copies ont été faites et envoyées à chaque membre du Conseil communal. M. Favre propose, qu'à l'avenir, une synthèse de ces courriels soit faite ne comportant que les questions et réponses, dûment datées.

La secrétaire répond qu'il y a eu erreur lors de l'envoi et que ce dossier n'aurait pas dû se trouver en annexe au procès-verbal, les membres du Conseil l'ayant déjà reçu par mail le 4 avril 2011.

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau

La Présidente a le regret d'annoncer le décès de l'épouse de M. Roger Christinat, membre du Conseil communal. Une lettre de condoléances de la part du Conseil communal lui sera envoyée.

Seul le bureau est convoqué pour le dépouillement des votations du 15 mai 2011 qui ne comportent que 3 objets cantonaux.

Le bureau a trouvé une personne pour repourvoir le poste de huissière suppléante en la personne de Mme Alice Sonnenberg, secrétaire suppléante, qui cumulera les 2 charges.

Lors des élections au Conseil communal, le Groupe UDC a obtenu 10 sièges. Or, la liste déposée ne comportait que 8 noms. Cette liste a été complétée dans les temps et ce sont Mme Galina Spillmann et M. Daniel Jandric qui rejoindront les rangs de ce groupe.

La séance de passation des pouvoirs entre le bureau sortant et le bureau entrant aura lieu le mardi 28 juin à 18h00 à la salle de la Municipalité de l'Hôtel de Ville.

Concernant la pétition déposée par M. Laurent Pellegrino au sujet de la réalisation d'un parking public souterrain aux Charpentiers-Nord, le bureau a considéré les informations données par la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 6 avril 2011 comme étant une réponse à cette pétition. Ce point de vue a été validé par M. David Equey, juriste au Canton. Plutôt que de classer ce dossier, le bureau a décidé, en vertu de l'art. 65 du Règlement du Conseil communal, de considérer qu'elle n'a plus qu'un caractère administratif et l'a transmise à la Municipalité.

Chaque membre du Conseil communal a reçu par mail une invitation pour la Déclaration de Berne. Dans un souci de bien faire, la Présidente a considéré que cette invitation devait être transmise rapidement, la date de cette séance étant fixée au 14 mai 2011. Un membre du Conseil s'est offusqué de recevoir cette invitation par mail. Cette manière de procéder s'est révélée plus simple qu'un envoi par poste, la Présidente ayant également reçu cette information par ce biais, et moins onéreuse.

Le contenu politique de ce mail semble avoir déplu à certains. La Présidente

rappelle que les membres du Conseil communal font de la politique et que c'est le sens même de cette noble assemblée.

Cette invitation devait être transmise puisqu'elle était adressée à tous les membres du Conseil communal et non uniquement à la Présidente. Cependant, si à l'avenir, un autre courrier devait être adressé sous cette forme, il sera envoyé groupé en copie cachée, afin que les adresses ne puissent pas être utilisées par d'autres personnes qui pourraient polluer nos boîtes.

La Présidente a reçu hier un courrier de M. Daniel Brélaz, adressé au chef des groupes politiques de notre Conseil qui sont invités à un colloque de coordination des villes de Suisse Romande le 26 mai 2011 à 14h à la salle du Conseil communal, Ferme du Manoir, place du Château 2 à Nyon. Le titre de cette conférence est "Les partenariats publics-privés". La thématique sera présentée par un expert, suivie d'exposés des Villes de Fribourg, Neuchâtel, Genève et Lausanne. Les chefs de groupes intéressés sont priés de s'inscrire auprès de la Présidente en fin de séance.

La Présidente a reçu un courrier par FAX de l'Espace associatif et culturel de Morges concernant la mise sur pied d'un lieu dédié à la vie associative et culturelle en Ville de Morges. Une soirée d'information et d'échanges est fixée au mercredi 11 mai 2011 à 20h00 aux caves de Couvaloup 10 et sera suivie d'un apéritif de bienvenue. Des compléments d'information sont disponibles sur le site

www.lamaisondesassociations.ch/

Cette adresse sera transmise par mail à tous les membres du Conseil qui sont priés, s'ils le désirent, de s'inscrire à cette soirée d'information et d'échanges par retour de mail auprès de la secrétaire.

3. Communications de la Municipalité

Le bulletin d'information communal "Reflets" se trouve sur les tables des Conseillers communaux.

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce la manifestation "Morges bouge" qui se déroulera le 5 mai 2011 à 17h00. Les 2 villes jumelles, Vertou en France et Rochefort en Belgique, feront de même.

Des parcours de 2, 3, 5 et 8 kilomètres seront balisés. Dans le but de rendre l'événement festif, de nombreux stands et animations attendent les participants sur la place des fêtes de Beausobre où une Pasta Party leur sera offerte dès 18 h. Des animations seront proposées, notamment par l'Hôpital de Morges, Couvaloup 12, l'Espace Prévention de La Côte, Provélo et l'Ecole de cirque Coquino. Cette année, cette manifestation est parrainée par deux personnalités : Laurence RoCHAT et Massimo Lorenzi.

Il ne s'agit en aucun cas d'une compétition. Il n'y aura donc pas de chronomètre, mais les participants pourront mesurer le nombre de pas effectués au moyen d'un podomètre, gracieusement mis à disposition avant le départ. La manifestation a pour but de rassembler le plus de monde possible et en

particulier des personnes n'ayant pas pour habitude de pratiquer régulièrement une activité physique. La Municipalité est très attentive aux questions de santé publique et désire promouvoir le sport et la nourriture saine au sein de la population. L'organisation "Morges bouge" s'inscrit dans cette démarche.

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce que, cette année, la Ville de Morges est l'hôte officiel du Comptoir de la Vallée de Joux. La journée officielle se déroulera le 5 mai 2011 à 17h00 et une délégation de la Municipalité se déplacera pour y faire un discours.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO rappelle qu'en 2007, le parking du Parc des Sports est devenu payant. La Municipalité avait accepté que des rétrocessions soient accordées aux personnes payant trois heures de parking et plus pour se rendre à la piscine. A l'époque, cette mesure avait été prise afin de ne pas pénaliser les utilisateurs de la piscine communale.

Pour éviter l'augmentation du prix de l'entrée à la piscine communale suite à l'augmentation de la TVA, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 18 avril 2011, de ne plus faire de rétrocession sur le prix du parking aux personnes se rendant à la piscine.

Cette décision a aussi été prise par soucis d'équité de traitement par rapport aux autres parkings situés sur le territoire communal et se veut un encouragement à utiliser les transports publics ainsi que la mobilité douce.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO rappelle que la Municipalité avait déposé un préavis d'urgence d'un montant de CHF 132'000.00 pour la révision des deux filtres à sable de l'installation de la piscine communale. Le Conseil communal, dans sa séance du 9 mars 2011, avait décidé de l'accepter et de lever la clause du délai référendaire, compte tenu de l'urgence des travaux, afin de garantir l'ouverture de l'établissement le 14 mai 2011. Les travaux se déroulent normalement et la piscine pourra, sauf imprévu majeur, ouvrir ses portes à la date prévue.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO annonce que les responsables du Festival de la Cité ont besoin d'une ancre pour la décoration de leur manifestation, du 26 juin au 1^{er} juillet 2011, et ont demandé s'il était possible de leur prêter l'ancre sise devant l'Hôtel du Mont-Blanc. La Municipalité a accepté la demande.

M. le Municipal Frédéric JOMINI annonce qu'en 2009, pour les 4 premiers mois de l'année, les précipitations se montaient à 310 mm. Cette année, ces dernières s'élèvent à 100 mm. La période de sécheresse qui touche la région a une influence sur le niveau de la nappe du Morand qui baisse plus rapidement par rapport aux années précédentes. Elle reste néanmoins encore à un niveau acceptable. Des observations sont effectuées en permanence et un bilan hebdomadaire est établi.

La nappe du Morand a la particularité d'avoir un pouvoir de recharge rapide en cas de précipitations. Il est difficile à ce jour de connaître l'évolution de la

situation et surtout d'évaluer le niveau de la nappe en période estivale. Le réseau de distribution morgien est relié, au niveau des réservoirs de Haute-Pierre, avec le réseau d'alimentation d'eau de Lausanne provenant du lac.

Même si cette mesure peut paraître anodine, la Municipalité a décidé de fermer l'alimentation en eau des fontaines afin de marquer un message clair d'économie et rendre la population attentive au déficit pluviométrique enregistré en ce début d'année. Les Municipalités des communes alimentées par le Morand ont été invitées à en faire de même. Si la situation devait se poursuivre, nous pourrions envisager rapidement des restrictions qui devraient être coordonnées avec toutes les communes alimentées par l'eau du Morand.

Mme Esther BURNAND a en effet constaté qu'il n'y a plus d'eau aux fontaines et remercie la Municipalité de sa décision.

4. Nomination de la commission chargée de l'étude relative à la prise en considération de la motion Jean-Jacques Aubert "Encourager l'usage de la voiture électrique par la mise à disposition de bornes de recharges"

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Jean-Jacques AUBERT	Philippe BECK	Rémy DELALANDE
Stéphane DEWARRAT	Claudine DIND-PERROCHET	Jacques DUBOCHET
Anne-Claire GIVEL FUCHS		

5. Nomination de la commission chargée de l'étude relative à la prise en considération de la motion Frédéric Ambresin "Pour plus de transparence dans nos débats"

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Frédéric AMBRESIN	Jean-Hugues BUSSLINGER	Patricia DA ROCHA
Jacques DUBOCHET	Egon LOEHLE	Alain TROGER
Magali ZUGER		

6. Nomination de la commission chargée de l'étude relative à la prise en considération de la motion du Groupe SVI "Donnons-nous les moyens de concrétiser le Plan d'agglomération Lausanne-Morges en partenariat avec le Schéma directeur de la région morgienne et les communes"

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Marc BALLY	Laurent BEAUVERD	Esther BURNAND
Adrien BUSCH	Yvan CHRISTINET	Eric DECOSTERD
Cedric FAVRE	Dominique-Anne KIRCHHOFER	Bastien MONNEY

7. Rapport-préavis de la Municipalité

N° 23/5.11 Politique de l'hébergement d'urgence et le logement de transition – Réponse à la motion Jean-Bernard Thüler "Un toit pour tous, tous pour un toit".

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Philippe BECK	Esther BURNAND	Cedric FAVRE
Christine GOLAY	Nicola LOFOCO	Jean-Bernard THULER
Rita WYSS		

8. Préavis de la Municipalité

N° 24/5.11 Demande d'adhésion à l'Association de communes SDIS Morget.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

André CARRARA	Pascal GEMPERLI	Emmanuel GENTON
Anne-Claire GIVEL FUCHS	François LLAVADOR	Vincent TETAZ
Julien WETTSTEIN		

9. Rapports de commissions

N° 11/5.11 *Municipalité en corps*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 75'600.00 pour un mandat d'accompagnement dans l'élaboration d'un "Objectif Logement", participation cantonale non déduite.

M. Stéphane DEWARRAT, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Bertrand GILLIARD relève que le besoin en logements de tout type à Morges et dans la région fait l'unanimité et qu'il ne reste plus que 2 terrains communaux : La Longeraie et éventuellement le secteur Eglantine/Prairie, le reste étant en mains privées.

Ces privés et autres caisses de pension n'attendront assurément pas les résultats d'une étude telle que proposée et choisiront de construire ce qui se vend ou ce qui se loue, en fonction de l'état du marché. Ce ne sont pas les désirs de l'Etat qui les feront changer d'avis. S'ils se trompent dans leur stratégie et qu'un certain nombre d'objets reste sans preneur, ce serait alors une bienvenue pression sur les prix.

M. Gilliard estime inutile d'ajouter une statistique supplémentaire alors que la marge de manœuvre est quasi nulle. Dans ce contexte, dire qu'un tel outil permettrait de mieux cibler le type de logements dont Morges a besoin revient à faire fi des compétences et de la connaissance du terrain de la Municipalité et du personnel communal qui, de par leur expérience, ont probablement déjà une opinion sur le sujet. M. Gilliard n'ose pas croire que le but ultime de cette étude serait de pouvoir dire, pour faire taire les critiques qui pourraient survenir, que les résultats ont montré "qu'il fallait faire ainsi". De plus, si la demande venait à fluctuer de manière importante, cela ne changerait pas grand-chose, un parc immobilier étant long à mettre en place et à changer. Ce ne sont pas des statistiques remises à jour annuellement qui modifieraient cet état de fait.

Il est mentionnée dans le rapport de commission que *"la société choisie sur indication du Canton qui subsidie la Ville comme site pilote semble être la seule société en Suisse Romande réalisant ce type de nouvelles études et n'étant pas impliquée directement dans l'immobilier par la vente et l'achat de biens"*. M. Gilliard estime que si l'on veut faire du soutien à l'innovation, il faut le faire ouvertement et non par prétexte interposé. Le risque n'est pas nul et le Canton a d'ailleurs déjà fait quelques expériences malheureuses, tout comme Morges, avec les problèmes liés au site WEB par exemple.

Le rapport dit également que *"la réactualisation des données se fera annuellement et sous mandats complémentaires pour quelques milliers de francs par an, permettant ainsi la mise à jour de nombreuses variables"*. De quelle somme s'agit-il exactement, sans compter qu'inévitablement cela exigera aussi du travail de notre administration. M. Gilliard estime qu'il s'agit-là d'un chèque en blanc que l'on oublie de nous demander, puisque ce point ne figure pas dans les conclusions du préavis.

M. Gilliard pense qu'il vaut mieux utiliser nos ressources pour créer des logements et non pas à rêver à ceux que l'on souhaiterait avoir. Il encourage les membres du Conseil à refuser les conclusions du préavis.

Mme Catherine HODEL relève que depuis longtemps la pénurie de logements est le sujet principal de toutes les discussions, que ce soit dans la population en général, dans la presse, lors des campagnes électorales ou au sein du Conseil communal.

Mme Hodel rappelle que ce préavis a été déposé lors de la séance du Conseil communal du 2 février 2011 et que cette étude devrait être achevée début septembre 2011. Elle rappelle également certaines réponses apportées par la Municipalité lors de séances précédentes :

Réponse de Mme la Municipale Sylvie Morel-Podio à une question de Mme Hodel lors du Conseil du 2 février 2011

Depuis le dépôt du PPA, plusieurs démarches ont été entreprises, notamment des rencontres avec le Canton et avec des Associations de Coopératives, afin de savoir quelles sont les possibilités que nous aurons en la matière pour envisager une part de logements subventionnés et une part de logements, en collaboration avec une Coopérative, qui seraient hors subvention. Des calculs et des tableaux ont été établis et une rencontre avec les deux coopératives morgiennes ainsi que leurs architectes est prévue à fin février afin de connaître les propositions de ces dernières.

Réponse de Mme la Syndique Nuria Gorrite à une question de M. Egon Loehlé lors du Conseil du 6 avril 2011

La Ville n'est pas propriétaire de l'ensemble des parcelles et elle ne peut pas décider du caractère de toutes les constructions qui se produiront à Morges durant les 5 prochaines années. Il y a par contre plusieurs terrains qui pourront accueillir des logements à caractères divers, que ce soient des logements subventionnés ou classiques. Il y en a d'autres dont la commune est propriétaire pour lesquels la Municipalité est en train d'élaborer des stratégies et où il est prévu de construire des logements, en collaboration avec des Coopératives, qui s'adresseront à la classe moyenne.

Réponse de Mme la Municipale Sylvie Morel-Podio à une question de M. Jean-Marc Pasche lors du Conseil du 6 avril 2011

La Municipalité ne souhaite pas construire elle-même sur la parcelle "En Bonjean", compte travailler avec des Coopératives d'habitation et ne souhaite pas faire du logement en marché libre, ce qui implique des contraintes légales que n'ont pas les promoteurs qui font ce genre de marché. La Municipalité est soucieuse de la problématique du logement à Morges et de l'importance d'avancer rapidement sur ce dossier.

Mme Hodel pose les questions suivantes :

- Est-il nécessaire d'accorder un crédit pour une étude qui va encore demander environ 9 mois, pour ensuite étudier les résultats pendant quelques mois et enfin discuter avec d'éventuels intéressés pour construire ces logements tant recherchés ?
- Est-il utile de savoir combien d'appartements seraient nécessaires pour répondre à la demande et de constater que la Commune ne pourra pas y répondre ?

- N'est-il pas nettement plus nécessaire de mettre en route le plus rapidement possible le projet et la construction ?

Mme Hodel encourage les membres du Conseil à refuser ce crédit, non pas en raison de ses coûts mais à cause de l'urgence à agir.

M. Jean-Marc PASCHE demande au Président de la commission de bien vouloir modifier le mot *ajourner* par le terme plus adéquat de *mettre à jour* dans le texte de son rapport, en page 1, dernier paragraphe.

M. Pasche estime que l'outil qui est présenté dans ce préavis ne résout en rien le problème du logement à Morges. Le programme de cette entreprise informatique est sans nul doute très bien fait tout en estimant, cependant, qu'elle cherche des pigeons pour le vendre.

Dans la brochure "Produire des logements" éditée par le Département de l'économie (SELT), également visible sur le site www.obs-logement.vd.ch, il est précisé que jusqu'en 2020, il faudra construire 11 % de 3 pièces, 14 % de 4 pièces et 17 % de 5 pièces et plus. Ces précisions sont un des éléments de réponse qu'on propose de nous donner dans cette étude, il suffit donc simplement d'aller lire la documentation existante.

Néanmoins, une telle étude pourrait être utile dans certains cas, comme par exemple pour avoir une vision globale sur l'étendue du canton de Vaud, voire de certains districts, ceci parce qu'il reste dans certaines zones des terrains qui pourraient être affectés à la construction de logements. Par contre, la plupart des villes de plus de 10'000 habitants sont déjà bien construites et Morges est probablement celle qui a la plus petite superficie construite ou non construite. M. Pasche estime donc que cette étude est totalement inutile pour notre ville.

L'étude propose également de segmenter la population. Cependant, tout le monde sait que s'il y a beaucoup de HLM, l'assiette fiscale diminue et que s'il y a des constructions relativement luxueuses, l'assiette fiscale augmente.

Actuellement, dès que de nouveaux logements sont construits, quelle que soit leur grandeur, ils sont directement occupés. Faire une étude sur cette problématique est donc totalement inutile, d'autant plus que les propriétaires privés n'y accorderont aucun intérêt.

La commune de Morges est heureusement encore propriétaire de quelques terrains dont "En Bonjean", où l'on sait qu'il se construira probablement des HLM, "La Longeraie", pour lequel un projet est en cours et éventuellement "L'Eglantine" et "La Prairie".

M. Pasche relève encore que beaucoup d'éléments de l'étude du SELT "Produire des logements" sont intéressants, mais que certaines données sont obsolètes (les statistiques des logements vacants datent de 2010, par contre la relation entre les salaires et les logements se base sur des données qui datent de 2000, voire des années antérieures).

Cette étude permettra d'obtenir des statistiques intéressantes mais ne résoudra pas le problème du logement. M. Pasche encourage les membres du Conseil à refuser les conclusions de ce préavis.

Mme Maria Grazia VELINI relève que la séance de commission a été complète, des questions ont été posées et la Municipalité, les chefs de services et la société mandatée y ont répondu par des réponses claires et nettes. Elle n'y a pas ressenti de clivages partisans et chacun a pu voter comme il le désirait. Cette étude qui permettrait d'avoir une stratégie pour le développement du logement à Morges est importante et permettrait d'avoir une vision globale de la Ville. Cette problématique doit être un souci de chaque membre du Conseil communal.

Mme Velini encourage les membres du Conseil à accepter les conclusions du préavis.

M. Philippe BECK estime que cet objet est en train de devenir un objet politique gauche – droite, ce qui est dommage, car cela ne s'est pas ressenti pendant la séance de commission. Il relève qu'il y a peu de terrains publics à disposition et que les propriétaires privés ne tiennent pas compte de ce que souhaitent le Canton et la Commune. L'inventaire actuel des terrains communaux est certes complet à ce jour, mais ne le sera probablement plus dans 10 ans, certains achats et ventes pouvant se produire et certains quartiers de petites maisons pouvant être démolis pour y construire de plus grands bâtiments.

M. Beck estime que cette étude est judicieuse car la marge de manœuvre est faible. La demande en logements est importante et il s'agit de ne pas construire sans avoir au préalable étudié cette problématique. En ce qui concerne la société mandatée, il pense que ce n'est pas elle qui s'est approchée de la Municipalité mais plutôt le contraire. Concernant le prix, ce montant de CHF 75'600.00 représente seulement CHF 5.00 par habitant. Si cette somme peut aider à programmer et planifier une bonne stratégie pour la construction de logements, cela en vaut la peine. Il s'étonne encore que personne n'ait relevé que cette étude permettrait de mieux planifier les installations scolaires, parascolaires, etc.

M. Beck encourage les membres du Conseil à accepter les conclusions du préavis.

M. Stéphane DEWARRAT répond à la question de M. Gilliard qui demandait à combien de milliers de francs se monterait la réactualisation des données et mentionne que, lors de la séance de commission, la Municipalité a articulé le chiffre de CHF 2'000.00 à CHF 3'000.00.

Concernant la remarque de M. Pasche, M. Dewarrat désire modifier le dernier paragraphe de la page 1 du rapport de commission comme suit :

A cette fin, la Municipalité demande un crédit d'accompagnement afin de créer, exploiter un programme informatique auprès d'une société mandatée et de mettre à jour régulièrement les données nécessaires.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER partage le souci de M. Beck de ne pas voir un stérile affrontement gauche – droite mais relève néanmoins qu'il contribue peut être à l'alimenter.

Quand on ne sait pas quoi faire, le vieil adage dit qu'il faut nommer une commission ou faire une étude. La Municipalité, qui a parfois été moins pusillanime dans d'autres domaines en prenant des décisions, n'a pas besoin d'une étude supplémentaire qui produirait beaucoup de papier et qui servirait à nous conforter sur ce que l'on sait déjà.

Refuser ce préavis serait une marque de confiance accordée à la Municipalité. M. Busslinger rappelle qu'il y a une municipale en charge du dicastère, une urbaniste communale, des mandats d'architectes à droite et à gauche et un service communal, dont la tâche principale est d'observer, de mettre à jour et de travailler sur des plans de quartiers.

Il s'agit maintenant d'avancer dans ces divers projets, que ce soit celui de "En Bonjean" ou celui de "La Longeraie". Perdre du temps à faire une étude et à analyser les résultats ne va pas dans ce sens. L'achat des terrains de "La Longeraie" a été voté lors de la dernière législature. Plus de 5 ans se sont écoulés et la Municipalité nous soumet non pas un projet pour offrir des logements aux Morgiens qui en ont besoin mais uniquement un projet d'étude.

M. Busslinger propose de faire confiance à la Municipalité et de lui dire d'arrêter avec les études et d'avancer dans les projets, de donner des droits à bâtir plus importants et de construire.

M. Busslinger encourage les membres du Conseil à refuser les conclusions du préavis.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO relève qu'elle connaît un certain nombre d'éléments, mais certainement pas la grandeur des appartements qu'il faut construire, à quel prix ils doivent se louer et à quelle population ils s'adresseront dans les 10 ans à venir.

En ce qui concerne le terrain "En Bonjean", elle informe que le rapport est en cours de rédaction et qu'il n'y aura pas forcément des logements HLM sur cette surface, puisque la possibilité de faire du logement mixte est actuellement étudiée (environ 30 logements). Elle relève encore que le Canton de Genève a une loi qui est très favorable à créer du logement mixte mais que malheureusement ce n'est pas le cas du Canton de Vaud. Il faut donc aménager les possibilités avec les lois existantes, ce qui se révèle complexe. Ce dossier devrait être présenté à la Municipalité d'ici 2 semaines et cette dernière pourra alors prendre une décision sur la suite à donner.

Certains pensent que la société mandatée n'est pas sérieuse, pas reconnue et qu'elle nous prend pour des pigeons. Visiblement, nous ne sommes pas seuls dans ce cas puisque le Centre patronal et la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs, en collaboration avec la BCV et le Canton de Vaud, l'ont également mandatée pour mener une étude sur le logement dans le canton. Cette étude mentionne d'ailleurs qu'il est important de finaliser cette étude par des autres à l'échelle des communes.

Les buts de cette étude sont multiples. Il s'agit d'avoir des indicateurs fiables à moyen et long termes sur les possibilités que nous avons en termes de logements et sur les besoins à venir. Il est important de connaître le stade de vieillissement de la population, quels types de famille habitent à Morges, etc. Aujourd'hui, face à la diversité de la population et au changement de la société, nous avons parfois de la peine à répondre à la demande actuelle et à venir. Le but est également d'avoir une collaboration avec les privés et Mme Morel-Podio relève que, contrairement à ce qui a été dit précédemment, les propriétaires privés ne sont pas indifférents aux possibilités de travailler avec les communes. Lors des Assises du logement organisées par le Canton, plusieurs promoteurs étaient présents et ont demandé à travailler avec les collectivités. D'ailleurs, la collaboration du Centre patronal avec la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs dans le dossier "Logements vaudois, analyse de la pénurie" démontre que les milieux économiques sont disposés à collaborer avec les collectivités publiques.

Cet "objectif logement" se fera en parallèle avec le Plan général d'affectation. Cela permettra d'envisager d'autres mesures de surface brute de plancher et la possibilité de faire un quota de logements d'utilité publique qui permettrait d'agrandir les droits à bâtir des entreprises qui seraient d'accord de répondre au besoin de tels logements. La Municipalité souhaite effectuer ces études en parallèle afin de pouvoir fixer un pourcentage qui soit relativement fiable et qui permettra de discuter avec les propriétaires privés sur une base réglementaire. Car on le sait bien, les terrains que nous avons à disposition ne sont pas suffisants.

Mme Morel-Podio ajoute encore que le logement d'utilité publique n'est pas forcément du logement subventionné mais également du logement qui correspond aux besoins de la classe moyenne. Elle mentionne également que les coûts récurrents à la réactualisation des données se montent à CHF 2'500.00 pour chaque point de situation. Ces derniers n'interviendraient pas chaque année mais à la demande, puisque la première étude ferait une projection à 5 ou 10 ans. Elle encourage les membres du Conseil communal à accepter les conclusions de ce préavis qui intensifiera notre collaboration avec les instances cantonales.

M. Jean-Bernard THULER rejoint l'avis de M. Busslinger quand il dit qu'il faut maintenant agir et bâtir. Cependant, le marché immobilier est un domaine complexe. Un propriétaire privé peut sans autre mandater un architecte, construire au m² et rentabiliser sa parcelle en louant ses appartements. Il est autonome. Par contre, quand c'est la Commune qui doit engager des deniers publics, M. Thüler estime qu'il est malin et judicieux d'investir CHF 70'000.00 dans une étude qui fournira des arguments pour construire juste, dans l'intérêt de tout le monde et non pas seulement d'une partie de la population.

M. Egon LOEHLE explique qu'il a vendu pendant 30 ans de l'information statistique suite à des études pour des entreprises en général mais aussi pour l'Office fédéral de la statistique. Il ne peut donc pas dire que de l'information statistique telle qu'elle est prévue par ce préavis est inutile.

Cependant, il estime qu'il y a un temps pour la réflexion et un temps pour l'action. Les informations ressortant d'une telle étude sont intéressantes s'il existe un éventail de possibilités et de choix difficiles et risqués. La situation actuelle est totalement différente puisque actuellement la demande est bien plus grande que celle de l'offre en matière de logements et que le peu d'appartements actuellement sur le marché le sont à des prix trop élevés. Se lancer dans cette étude revient à reporter le départ des travaux, de probablement une année et même d'avantage, sans avoir un bénéfice concret pour la population et les futurs locataires.

M. le Municipal Eric ZUGER rappelle qu'il n'y a pas de corrélation avec les intentions de la Municipalité sur le terrain "En Bonjean" et cette étude. Cette dernière servira pour le moyen et le long termes tandis que l'aménagement du terrain "En Bonjean" sera réalisé à court terme puisqu'un préavis sera soumis pour un choix concernant les bénéficiaires d'un droit de superficie sur cette parcelle. Il n'est pas honnête de mettre ces deux éléments en opposition.

Mme la Syndique Nuria GORRITE explique que les 4 défis majeurs à relever sont le logement, la mobilité, l'environnement et le vieillissement de la population.

La question du logement affecte Morges, mais aussi les différentes agglomérations du Canton, et ce de manière importante. La réflexion menée aujourd'hui est en adéquation avec celles des autres communes, du Canton, voire de la Confédération lorsqu'il s'agit d'agglomération.

D'un côté il y a les pouvoirs publics et de l'autre l'économie privée. Les marges de manœuvre des pouvoirs publics sont la planification et la légalisation du territoire et le subventionnement d'une partie du parc immobilier. A l'inverse, l'économie privée, dont les Coopératives d'habitation, a le rôle de produire des logements et de gérer le parc immobilier.

Face à cette situation, Mme Gorrite a entendu ce soir qu'il ne fallait plus attendre et construire. Mme Gorrite estime que le 100 % des personnes présentes dans la salle partage cet avis. Cependant, il y a "le bon moment" pour construire, ce qui est le cas par exemple pour la parcelle "En Bonjean". Cela ne l'est pas par contre pour la parcelle de "La Longeraie" pour laquelle le PPA n'est pas terminé.

Mme Gorrite entend souvent, et à juste titre, que "gouverner c'est prévoir", qu'il ne faut surtout pas "naviguer à vue". C'est ce à quoi le Canton et la Commune, comme zone pilote, essaient de répondre. Actuellement, il y a un engorgement très important car la population croît de manière plus forte que la création de logements, et ce dans tout le canton. Le Plan directeur cantonal prévoit que dans 8 ans cette situation devrait être plus détendue.

Faire de la politique, c'est prévoir à long terme, savoir anticiper. Pour cela, il faut des outils d'analyse et de monitoring car la problématique du logement n'est pas conjoncturelle mais plutôt structurelle. De plus, il ne faut pas oublier qu'une augmentation de la population conduira à un certain nombre d'autres décisions qui vont être corrélées à la construction de logements, notamment la création d'équipements publics pour lesquels il faut également des outils d'analyse.

Mme Gorrite se rappelle de la discussion que le Conseil avait menée il y a quelques années sur l'utilité de créer le Sitecom et de placer sur informatique les données du territoire de la commune. Aujourd'hui, on peut constater que cet outil est devenu indispensable dans la gestion et le pilotage de la commune et qu'il a fait ses preuves.

Mme Gorrite avoue ne pas savoir si cette étude est l'outil qu'il faut puisque Morges est "zone pilote". Face à cette situation d'extrême pénurie dans le canton, le SELT a fait appel aux communes pour tester cet outil. Il s'agit ce soir de décider s'il faut se lancer dans cette étude pilote, pour un montant de CHF 37'000.00 puisque le Canton subventionne cette étude pour moitié. Pour cette somme-là, peut-on se priver d'avoir peut-être un outil de pilotage intéressant à très long terme qui nous permettra de déterminer quel genre de logement il faut construire sur nos parcelles ?

M. Egon LOEHLE évoque que ce type d'étude n'a jamais été réalisé nulle part. Dans ce cas, il propose de minimiser les risques et de négocier avec le fournisseur du programme en lui permettant de se servir de notre référence, à condition de partager le prix par moitié.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO répond que le prix a déjà été négocié et que sans cela, cette étude serait nettement plus onéreuse. Elle explique encore qu'une partie de cette étude a déjà été menée. Il s'agit là d'une deuxième phase, c'est-à-dire des réflexions sur les solutions diverses, l'évolution de la population ainsi que le coût bénéfice de la personne qui permet de savoir ce que rapporte l'arrivée d'une personne ou d'une famille mais également ce qu'elle coûte en terme d'infrastructures scolaires, routières, etc.

La parole n'est plus demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées par 46 voix, refusées par 29 voix et 3 personnes s'abstiennent.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'600.00 TTC pour un mandat d'accompagnement dans l'élaboration d'un "Objectif logement", participation cantonale non déduite;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 2 ans, à raison de CHF 37'800.00 par année, à porter en compte dès le budget 2012.

N° 14/5.11 *Direction des infrastructures et énergies*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 450'000.00 pour la mise en séparatif et le renforcement des infrastructures dans le secteur Sus le Moulin, compris entre le chemin du Petit-Dézaley et l'avenue du Moulin, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit.

M. Yves MENETREY, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 450'000.00 pour la mise en séparatif et le renforcement des infrastructures dans le secteur Sus le Moulin, compris entre le chemin du Petit-Dézaley et l'avenue du Moulin, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 22'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2012.

N° 17/5.11 *Direction du patrimoine*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 138'000.00 pour le remplacement du sol de la salle de gymnastique du Collège de la Burtignière et la transformation des vestiaires.

M. Richard BOUVIER, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 138'000.00 pour le remplacement du sol de la salle de gymnastique du Collège de la Burtignière et la transformation des vestiaires;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 15 ans, à raison de CHF 9'200.00 par année, à porter en compte dès le budget 2012.

10. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond à la question de M. Richard Bouvier du 9 mars 2011 concernant la création d'un parcours mesuré lors de la manifestation "Morges bouge" et demandant si ce parcours serait réalisé le 5 mai prochain.

En mars 2009, M. Bouvier regrettait également que le parcours ne reste pas balisé toute l'année et que Morges n'ait pas également un parcours "Helsana Trail". Il s'agit d'un parcours Vita, plus long et sans exercices. Ces parcours sont balisés et équipés de panneaux d'information. Ils permettent la marche ou la course sur 3 distances entre 5 et 15 km. Ces parcours sont sponsorisés par Helsana.

Il émettait le vœu que la Municipalité entreprenne les démarches nécessaires pour créer un de ces parcours en 2010/2011 et que celui-ci soit inauguré lors du prochain "Morges bouge".

La Municipalité a pris contact avec les responsables de Swiss Athletics en vue de la création d'un "Helsana Trail". Toutefois, en raison des coûts engendrés et de la maintenance du parcours à assurer, elle a préféré y renoncer. Il n'en demeure pas moins que la Municipalité prévoit de pérenniser le parcours "Morges bouge" tout au long de l'année en fonction d'une signalétique plus simple et plus facile d'entretien.

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond à la question de M. Alain Troger du 9 mars 2011 qui, ayant lu dans le journal plusieurs interviews de responsables de services de la commune qui répondaient à des questions techniques, mais aussi à des questions politiques, s'interrogeait du contrôle municipal concernant la communication du personnel communal. Il posait la question suivante : "*Est-ce que les prises de position sont sous contrôle de la Municipalité ou du délégué à la communication ? Cas échéant, existe-t-il un règlement ?*"

La Municipalité a élaboré une note service (N° 69) datant du 6 octobre 2003 faisant suite à la loi sur l'information qui a été adoptée par le Grand Conseil le 24 septembre 2002. Cette loi a pour but de garantir la transparence des activités des Autorités communales. Entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2003, la loi sur l'information (LInfo) est assortie d'un règlement d'application adopté par le Conseil d'Etat le 25 septembre 2003.

Ainsi, à la question "*Qui répond aux médias ?*", voici la procédure adoptée par la Municipalité:

- La syndique au nom de la Municipalité sur toute affaire importante concernant la gestion de la commune
- Les membres de la Municipalité, sous réserve du principe de collégialité, sur la conduite de leur dicastère
- Le secrétaire municipal sur les dossiers généraux en tant que porte-parole de la Municipalité
- Les chefs de services sur les aspects techniques des dossiers qu'ils ont à traiter. Ils définissent leur marge de manœuvre avec leur municipal respectif.

La logique veut que les membres de la Municipalité montent prioritairement au front, les chefs de services n'intervenant qu'à partir du moment où la matière devient techniquement trop complexe ou en raison de l'indisponibilité de leur municipal. Les interventions à titre personnel des membres de la Municipalité ou des chefs de service font l'objet d'une concertation.

M. le Municipal Yves PACCAUD répond aux questions de Mme Hodel du 6 avril 2011 relatives aux circulations et au stationnement.

Quand le Plan directeur des circulations sera-t-il présenté au Conseil communal ?

L'étude du Plan directeur des circulations démarrera après que le Conseil communal se sera prononcé sur le Plan directeur communal, actuellement analysé par une commission ad hoc.

M. Paccaud explique que le Plan directeur communal propose un concept de mobilité ambitieux en vue d'assurer une accessibilité multimodale du centre-ville (axe Nord, Charpentiers à double-sens, tronç commun bus aux rues de la Gare et Louis-de-Savoie, notamment). La faisabilité de ce concept a été vérifiée. Le Plan directeur des circulations qui suivra aura pour objectif de préciser les modalités concrètes de mise en œuvre du concept de mobilité. Etant donné que les travaux et les coûts d'un Plan directeur des circulations sont assez conséquents, la Municipalité juge préférable de connaître la détermination du Conseil communal, relative au concept de mobilité, avant d'engager l'étude du Plan directeur des circulations.

Où en est l'étude du parking sous les quais, dont il avait été dit au Conseil communal qu'elle pourrait être réalisée en 9 mois dès l'attribution du mandat ?

L'étude du parking sous les quais a démarré rapidement après que le Conseil communal a octroyé le crédit y relatif. Plusieurs variantes ont été étudiées concernant les accès, le nombre de niveaux et le nombre de places. Ces études sont suivies par un groupe d'accompagnement réunissant des représentants des services de la Ville de Morges et de l'Etat. La Section monuments et sites de l'Etat a souhaité solliciter le préavis de la Commission fédérale de la protection des sites et paysage. Ce préavis est attendu pour fin mai 2011. Les études pourront ensuite se poursuivre sur la/les variantes(s) préconisées par la Commission fédérale, en tenant compte des recommandations qu'elle aura formulées.

M. Richard BOUVIER remercie la Municipalité de sa réponse. Il se déclare néanmoins déçu car il ne pensait pas que la création d'un "Helsana Trail" était si onéreuse.

Il est conscient que ce n'est peut-être pas le rôle de la Municipalité de piloter ce genre de projet. Ailleurs, ce sont des associations sportives qui le font comme par exemple l'USL. Il reviendra éventuellement sur le sujet par une autre voie. Il se réjouit de pouvoir inaugurer la version "light" et espère que ce sera en 2012.

Mme Catherine HODEL remercie la Municipalité de ses réponses relatives aux circulations et au stationnement.

11. Questions, vœux et divers

M. Cedric FAVRE rappelle le concours de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers qui se déroulera les vendredi et samedi 6 et 7 mai 2011 à Morges. Il explique encore que ce n'est que depuis 1992 que Morges participe à ces concours dans des disciplines telles que les échelles, l'extinction, le sauvetage, l'exercice individuel et le gymkhana. L'assemblée générale aura lieu le vendredi alors qu'une exposition de différents véhicules, des démonstrations de moyens d'extinction de l'époque et d'aujourd'hui, le concours et un défilé auront lieu le samedi. Il rappelle également qu'à cette occasion l'ECA fêtera ses 200 ans.

La parole n'est plus demandée et la Présidente lève la séance à 21h50.

La Présidente

La Secrétaire

Valérie Merino de Tiedra

Jacqueline Botteron